

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID: 065-216502260-20240402-2024015-DE

Séance du 2 avril 2024 à 18h

2024/015

Présents:

Denis FEGNE (n'a pas participé au vote), Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Alexandre ARRIZABALAGA, Sébastien ABADIE, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bruno CAZERES, Bernard LHOSSEIN,

Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Stéphanie MARQUEZ, Serge ALMENDRO, Laetitia CAZABAN, Caroline ECORCHON

Absents:

Noémie DEUTSCH (donne procuration à Michel DUHAMEL), Régine TOSON (donne procuration à Gisèle VINCENT), Ingrid BOUTARFA,

Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice: 22

Date de la convocation: 28 mars 2024

ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE (M57)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, Mme Gisèle VINCENT, délibérant sur le compte de gestion et le compte administratif de 2023 dressé par M. le Maire, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;
- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
ĽIBELLE	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés Opérations de l'exercice	866 000,72 2 145 431,65	0,00 2 672 166,38	0,00 2 530 552,19	290 403,68 3 495 952,42		290 403,68 6 168 118,80
TOTAUX	3 011 432,37	2 672 166,38	2 530 552,19	3 786 356,10	5 541 984,56	6 458 522,48
Restes à réaliser	354 700,00	345 600,00	0,00	0,00	354 700,00	345 600,00
TOTAUX CUMULES	3 366 132,37	3 017 766,38	2 530 552,19	3 786 356,10	5 896 684,56	6 804 122,48
RESULTATS DEFINITIFS	3 366 132,37	3 017 766,38	2 530 552,19	3 786 356,10	5 541 984,56	6 458 522,48

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.;

L'assemblée délibérante, Extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Maire,
Denis FEGNE